

# BULLETIN D'INFORMATIONS aux ADHERENTS

FÉVRIER 2018

## NOUVEAUTÉ: TAUX D'APPEL DE COTISATION

### IMPORTANT

#### ◆ TAUX D'APPEL DE COTISATION

Compte tenu de l'augmentation des charges patronales au 01 janvier 2018 et des évolutions prévues au 30 septembre 2018, **le conseil d'administration du 19 janvier 2018 a décidé de modifier les taux d'appel de cotisations, à compter du 01 Février 2018**, comme suit :

- Pour la Guadeloupe **19.15%**
- Pour la Guyane **18.65 %**
- Pour la Martinique **19.15%**

Ces taux d'appel s'appliquent aux rémunérations versées aux salariés des entreprises adhérentes au titre du mois :



- De février 2018 et des mois suivants pour la Guadeloupe
- De février 2018 et des mois suivants pour la Guyane
- De février 2018 et des mois suivants pour la Martinique

### NOS ADRESSES

- **Siège Social**  
Maison du BTP  
13 Lot Bardinet  
CS 90811  
97244 Fort-de-France  
Cedex
- **Agence Guadeloupe**  
Lotissement Petit Acajou  
12 rue des Multipliants  
BP 459  
97183 Abymes Cedex
- **Agence Guyane**  
Immeuble CRCPBTP  
Angle CD3—Rocade de  
Baduel  
BP 842  
97339 Cayenne Cedex

[www.congesbtp-ag.fr](http://www.congesbtp-ag.fr)

Les nouveaux taux d'appel de cotisations tiennent compte des évolutions résultant de l'augmentation moyenne des cotisations patronales et des exonérations de charges sociales applicables sur les congés payés, l'application des nouvelles conventions collectives et des nouvelles dispositions réglementaires en matière de droit du travail.